



Roulez vers l'emploi avec Mobil'ins

Fiche d'information sur le garage solidaire

Présentation de l'action

- ❖ Depuis la création en 1998 de Mobil'ins, l'objet social de l'action est resté le même : favoriser la mobilité individuelle des personnes en difficulté pour se rendre sur les lieux de formation ou d'emploi. Mais au vu de l'évolution des conditions d'accès à la mobilité autonome, certains ajustements sont aujourd'hui nécessaires. C'est pourquoi en 2013 Mobil'ins se modernise et se développe, en proposant un service de garage solidaire.
- ❖ Dans l'avis n° 12-A-21 du 8 octobre 2012, l'Autorité de la concurrence remarque que "depuis la fin des années 1990, les prix de l'entretien et de la réparation des véhicules ont augmenté de 35% (hors pièces détachées), soit deux fois et demi l'inflation.
- ❖ Le projet de Garage Solidaire répond au constat qu'à mesure que le prix de l'entretien d'un véhicule augmente le nombre de personnes ayant les moyens d'entretenir un véhicule diminue. Pourtant, dans notre département géographiquement étalé, il peut s'avérer nécessaire de détenir un véhicule pour se rendre au travail. Ce besoin est prégnant notamment pour les personnes se rendant dans certaines zones périphériques mal desservies par les transports en commun ou encore pour les personnes travaillant avec un rythme en horaires décalés.
- ❖ Aussi Mobil'ins propose un service de réparations mécaniques de qualité à des prix adaptés, ces travaux sont réalisés par des mécaniciens qualifiés.

Les conditions d'accès au service sont les suivantes

- ❖ Le véhicule doit avoir des papiers en bonne et due forme (carte grise, assurance)
- ❖ Le bénéficiaire doit nous fournir une pièce d'identité.
- ❖ L'orientation est effectuée par un référent social qui aura vérifié que le bénéficiaire a des ressources inférieures au plafond d'accès au service. Les ressources prises en compte pour calculer ces plafonds mensuels tiennent compte des revenus fiscaux et sociaux.

Plafond de ressources permettant l'accès au service

Personnes seules	964 €	Couple un enfant 14 ans ou plus	1928 €
Familles monoparentales, un enfant de moins de 14 ans	1253 €	Couple deux enfants de moins de 14 ans	2024 €
Familles monoparentales un enfant de 14 ans ou plus	1446 €	Couple deux enfants dont un de moins de 14 ans	2217 €
Couples sans enfants	1446 €	Couple deux enfants de plus de 14 ans	2410 €
Couple un enfant moins de 14 ans	1735 €		

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

Principes de fonctionnement du service

- ❖ Suite à une orientation adressée à Mobil'ins, le service prendra contact avec la personne afin de convenir d'un premier rendez-vous pour effectuer un devis. Le temps passé à établir le devis sera facturé et ajouté au montant total de la réparation. Si la personne ne souhaite pas réaliser la réparation, elle devra cependant régler la facture du temps passé à réaliser le devis.
- ❖ Lorsque la personne accepte le devis, nous échangeons avec elle et son orienteur afin de définir les modalités de réalisation et de paiement de la prestation.
- ❖ L'heure de main d'œuvre sera facturée 25 € et les pièces seront vendues à prix coûtant.
- ❖ Un acompte de 30 % du montant prévu sur le devis sera réglé par la personne le jour du dépôt du véhicule pour réparation. Nous ne sommes pas équipés pour effectuer des réparations sur des véhicules récents où l'électronique est trop présente. En revanche sur les véhicules moins sophistiqués, Mobil'ins pourra assurer les réparations mécaniques simples et l'entretien courant.



Région
PACA



communauté d'agglomération

